

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal.

Date de convocation :	07/10/2026	Nombre de conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	07/10/2026	Nombre de conseillers présents :	15
		Nombre de conseillers votants :	17

Présents : LE GALL Philippe, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : BRUN Annelise (pouvoir donné à LE GALL Philippe), GORIEUX-LOUAPRE Anne-Lise (pouvoir à LESNE Angélique)

Absents non excusés : BACCEI Vincent

Angélique LESNE a été élue secrétaire de séance

N°26-84 : Acquisition terrain à bâtir – Rue Coquin – Convention de mise en réserve

Rapporteur : P. MOUTOUSSAMY, 4^{ème} adjoint

Vu la délibération n° C 2024-047 du 16 mai 2024 adaptant les règles du Programme d'Action Foncière ;

Vu le projet de convention de mise en réserve annexé.

EXPOSE

Dans le cadre du Programme d'Action Foncière, la commune de Parthenay-de-Bretagne a sollicitée Rennes Métropole pour l'acquisition d'un terrain à bâtir dans le centre-bourg, d'une surface de 1 086 m², sis rue Coquin.

Ce bien, cadastré section A 1422, est classé en Zone UO1 au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Cette acquisition, proposée au prix de 145 000 euros, auquel s'ajouteront des honoraires de négociation d'un montant de 6 000 euros TTC, est envisagée afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de L'Orientation d'Aménagement et de Programmation de quartier "Intensification du centre bourg".

Ce portage foncier, dans une logique de renouvellement urbain, aura pour objectif de faciliter la création de logements nouveaux dans le centre-bourg, bénéficiant d'une grande proximité de tous les équipements, commerces et services de la commune.

Les frais relatifs à la transaction (frais de commission, frais d'acte ...) seront à la charge de Rennes Métropole.

La présente transaction ne nécessite pas la saisine de l'autorité compétente de l'Etat.

Par ailleurs, une convention, précisant les modalités de portage et de gestion, sera signée avec la commune, pour une durée de 5 ans.

Elles prévoient notamment :

- La gestion du bien par la commune ;
- Le versement par la commune d'une contribution annuelle égale à 50 % des intérêts du taux fixe à 5 ans ;
- L'obligation de rachat du bien par la commune ou par un organisme ou un concessionnaire qu'elle aura désigné, au prix d'acquisition augmenté des frais supportés par Rennes Métropole.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition par Rennes Métropole de la propriété sise rue Coquin à Parthenay-de-Bretagne, cadastrée sous la référence A 1422, au prix de 145 000 euros auquel s'ajouteront les honoraires de négociation pour un montant de 6 000 euros TTC et les frais relatifs à la transaction selon les modalités indiquées dans la délibération,
- Approuver les termes des conventions à intervenir avec Rennes Métropole relatives aux modalités de portage et de gestion de ces propriétés pour une durée de 5 ans,
- Autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention précitée et tout document se rapportant à la présente délibération.

Adopté :

1 abstention

16 voix pour

Fait à Parthenay de Bretagne

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe LE GALL

